

SEANCE DU 4 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi **4 juin**, à 20h45, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 24 mai, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard MATEILLE, Maire.**

Présents : Mmes ALBERTIN-LEGUAY, BERRON, LENOIR, LLADO, NICHILLO, MM. MATEILLE, CABALLERO, BLOT, BOUCHE, DALIER, DEPUYDT, GILLÉ, LEGRAND, MOREL, ROUMAZEILLES.

Pouvoirs : Mme FORTINON à Mme BERRON, M. TOMAS à M. MATEILLE, M. PERNIN à M. MOREL.

Absents excusés : Mmes BERDAH-FEUILLEARD, DÉJOUA, GUERSTEIN, PETTENO.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et aux personnes présentes, et déclare la séance ouverte à 20 h 45.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 22, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Roumazeilles a été désigné avec la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire appelle les conseillers à formuler leurs éventuelles remarques sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 avril 2019.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

01 - Constitution d'un groupement de commande pour une action de valorisation des marchés de plein air

Monsieur le Maire explique que dans le cadre d'une OCM (Opération Collective de Modernisation) en lien avec le Syndicat mixte du Sud Gironde, il a été proposé aux 4 Communauté de communes de Bazas, Podensac, Langon, La Réole de développer une opération de valorisation des marchés de plein air du Sud Gironde dans le but de promouvoir l'animation des marchés du Sud Gironde en réseau avec différentes mairies.

Il s'agit de distribuer des sacs floqués avec les logos des communes concernées aux personnes qui fréquentent le marché, d'acheter des oriflammes qui seront positionnés aux entrées et sortie des marchés ainsi que des animations musicales.

Monsieur le Maire demande d'adhérer au groupement de commande pour la réalisation de ces actions avec les communes de Langon, Podensac, St Macaire, St Symphorien et Villandraut.

Monsieur Roumazeilles trouve l'initiative très bonne mais s'inquiète du devenir du marché du vendredi compte tenu du fait qu'il y a de moins en moins de marchand et notamment le mardi matin où il n'y en a plus aucun.

Monsieur Caballero demande si cette action pourrait être utilisée dans le cadre de la foire Ste Catherine.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de redynamiser le marché du vendredi matin et que cela ne concerne que les marchés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **de participer** à l'opération collective sur les marchés de plein air.

- **de participer** au groupement de commande, composé des collectivités précitées, qui permettra d'engager la réalisation des opérations prévues dans le cadre de l'OCM, et de désigner la ville de LANGON comme chef de file.
- **de participer** financièrement au coût de réalisation de ces actions, conformément à ce qui sera établie dans la convention du groupement.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande et tous les actes administratifs nécessaires à la bonne exécution de cette action.

(à l'unanimité)

02 – Restauration du Parc Chavat – Phase 2 Tranche C - Plan Prévisionnel de Financement et demande de subvention auprès de la DRAC

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Depuydt qui indique qu'il s'agit d'un besoin de financement pour lequel la DRAC exige une délibération où elle apparait seule et dans laquelle sont indiqués les montants réactualisés.

Il informe du retard pris par la DRAC pour traiter les dossiers de nombreuses collectivités en raison de l'agrandissement de la Région ainsi que des priorités données à certains dossiers.

Le plan prévisionnel de financement de la tranche C, adressé à la DRAC, se décompose comme suit :

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT – TRANCHE C - DRAC

	Tranche C
DEPENSES	
Dépenses subventionnables HT	150 000,00 €
TVA	30 000,00 €
TTC	180 000,00 €
FINANCEMENT	
DRAC - 40 %	60 000,00 €
Commune autofinancement	90 000,00 €
TOTAL HT	150 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2019 de la commune, opération 230
- **S'ENGAGE** à préfinancer la TVA,
- **S'ENGAGE** à prendre en charge financièrement le solde de l'opération si les financeurs ne suivent pas,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

(à l'unanimité)

03 – Demande de subventions pour le projet de numérisation de la statuaire Chavat

Monsieur Depuydt poursuit en indiquant que le projet de numérisation s'inscrit dans le cadre du programme de restauration du domaine Chavat depuis 2008 et contribue à estomper les dégradations sur la statuaire dues à des actes volontaires ou aux aléas climatiques de ces dernières années.

Afin de préserver au mieux cet ensemble unique, la Municipalité souhaite engager un programme de numérisation par scanner 3D de l'ensemble des sculptures du Domaine Chavat afin de pouvoir reproduire à l'identique tout ou partie de ces œuvres si besoin.

D'autre part, cette numérisation pourrait être optimisée dans le cadre d'un projet pédagogique à destination des enfants afin de les sensibiliser sur le caractère exceptionnel de ce patrimoine.

Pour ce faire, il est envisagé de solliciter les collectivités suivantes : la DRAC, la Région Nouvelle Aquitaine, et le Département de la Gironde.

Il est proposé le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant
DEPENSES	
Dépenses totales HT	25 000,00 €
TVA	5 000,00 €
TTC	30 000,00 €
FINANCEMENT	
DRAC - 40 %	10 000,00 €
Région - 20 %	5 000,00 €
Département - 20 %	5 000,00 €
Commune autofinancement - 20 %	5 000,00 €
TOTAL HT	25 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès des organismes,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2019 de la commune, opération 230
- **S'ENGAGE** à préfinancer la TVA,
- **S'ENGAGE** à prendre en charge financièrement le solde de l'opération si les financeurs ne suivent pas,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

(à l'unanimité)

04 – Demande de subvention à la DRAC pour le projet de numérisation de la statuaire Chavat

Monsieur le Maire propose de délibérer concernant le projet de numérisation de la statuaire Chavat afin de solliciter uniquement la DRAC.

Il est proposé le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant
DEPENSES	
Dépenses totales HT	25 000,00 €
TVA	5 000,00 €
TTC	30 000,00 €

FINANCEMENT	
DRAC - 40 %	10 000,00 €
Commune autofinancement - 60 %	15 000,00 €
TOTAL HT	25 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2019 de la commune, opération 230
- **S'ENGAGE** à préfinancer la TVA,
- **S'ENGAGE** à prendre en charge financièrement le solde de l'opération si les financeurs ne suivent pas,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

(à l'unanimité)

05 – Subvention exceptionnelle à l'association « Les Nuits Atypiques »

Monsieur le Maire donne la parole à Mme NICHILLO qui rappelle que la Municipalité travaille depuis 3 ans avec les Nuits Atypiques dont les événements gratuits sont très appréciés.

Une manifestation est prévue le 21 juillet prochain sur la commune. A cet effet, il est proposé de verser une subvention de 3 000 € à l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** de verser 3000 € à l'association « Les Nuits Atypiques »
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2019 de la commune, article 6574
 - o 58 000 € ont été inscrits,
 - o 50 584 € ont été mandatés,
 - o Le solde disponible est de 7 416 €, ce qui est suffisant pour verser la subvention.

(à l'unanimité)

06 - Participation aux frais de formation BAFA

Monsieur le Maire indique que, comme tous les ans, un stage BAFA est organisé sur le territoire de la Commune du 6 au 13 juillet 2019. Le coût de la formation facturé à la Mairie s'élève cette année à 300 € par stagiaire conventionné, dans la limite de 20 stagiaires.

Le prix de l'inscription sera d'un montant de 180 € pour les stagiaires du territoire de la 3CG ayant signé la convention de partenariat avec cette dernière dans laquelle ils s'engagent à passer 2 jours en accueil de loisirs. La participation financière de la 3CG s'élève à 120 € par stagiaire.

Pour ceux qui ne signent pas la convention, l'inscription se fera directement auprès de l'organisme de formation.

Il est demandé à la Commune de prendre en charge les goûters pour l'ensemble du groupe, les repas des formateurs, ainsi que les dîners du soir de la veillée, pour l'ensemble du groupe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la participation financière de la Commune aux frais de formation BAFA, dans les conditions susmentionnées,
- **DIT** que les crédits en résultants ont été inscrits au budget 2019.

(à l'unanimité)

07 – Création d’une chambre funéraire – Avis du Conseil Municipal

La SARL CMA POMPES FUNÈBRES a déposé auprès de Monsieur le Sous-Préfet, un dossier aux fins d’obtenir l’autorisation de créer une chambre funéraire au 18 cours du Maréchal Foch.

Monsieur le Maire explique qu’il a regardé de très près la configuration des lieux et les plans et indique que l’espace, très contraint, engendrerait des difficultés de stationnement et de circulation.

Il n’y a pas lieu d’interdire le stationnement dans cette rue au profit des Pompes funèbres.

Madame Llado indique qu’elle a recueilli le témoignage de personnes qui indique que cet endroit est très dangereux.

Mme Albertin-Leguay évoque un manque de places de stationnement évident qui occasionnerait des problèmes de sécurité en bord de Départementale. Ce projet lui paraît inapproprié.

Monsieur Roumazeilles indique qu’il est contre l’implantation d’une chambre funéraire à cet endroit car il n’y a aucune visibilité pour accéder à la Départementale depuis cette rue et aucune accessibilité pour y pénétrer depuis la Départementale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ÉMET** un avis défavorable à la création d’une chambre funéraire conformément au dossier présenté.

(à l’unanimité)

08 – Tirage au sort des jurés d’Assises

Monsieur le Maire informe du tirage au sort des jurés d’assises pour l’année 2020.

Le tirage au sort pour la désignation des jurés à inscrire sur la nouvelle liste du Jury Criminel de la Gironde pour l’année 2020 a désigné les électeurs suivants :

- 1 – 0867 : RODRIGUEZ épouse DE SOUSA ALMEIDA Nadine
- 2 – 0265 : DE CONTI épouse DUSSOURD Marie-Laure
- 3 – 0812 : PICQUET Frédéric
- 4 – 0268 : CROIZET épouse LEY Alberte
- 5 – 0608 : LAUBRETON épouse COURBIN Marie-Rose
- 6 – 0738 : NUNES FERNANDES Olivia

(à l’unanimité)

09 – FDAEC 2019

Monsieur le Maire donne la parole à M. Gillé qui explique que le Département de la Gironde est l’unique département à subventionner les communes dans le cadre de l’équipement des Communes.

Cette dotation est répartie selon différents critères et calculée en fonction du coefficient de solidarité permettant d’atténuer les écarts entre les communes.

Monsieur le Maire rajoute que cela permet d’apporter un peu plus d’argent à des communes qui n’ont pas beaucoup de moyens.

Cette année, et afin d’atténuer l’achat de la balayeuse, l’aide représente 16 056 €.

Monsieur Morel demande si le FDAEC sera remis en cause aux prochaines élections.

Monsieur Gillé répond que cela dépendra de la majorité. Le FDEC est revalidé chaque année au moment du budget. Son enveloppe est toujours la même mais sa répartition par Canton varie chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

☞ de réaliser en 2019 les opérations suivantes :

	HT	TTC
Achat d'une balayeuse	96 758,48 €	116 110,18 €
TOTAL	96 758,48 €	116 110,18 €

☞ **de demander** au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 16 056 €

☞ **d'assurer** le financement complémentaire par autofinancement de la Commune de Podensac pour 80 702,48 € HT (100 054,18 € TTC), ce crédit étant inscrit au budget de l'exercice 2019, opération 235.

L'autofinancement de la commune est supérieur à 20 % du coût HT.

(à l'unanimité)

INFORMATIONS :

Monsieur Morel demande où en est le projet de vidéosurveillance au Parc Chavat.

Monsieur le Maire indique que ce projet, prévu au budget, est en cours.

Il précise qu'un nouveau Commandant de Brigade spécialisé dans les vidéosurveillances va s'installer à Podensac au 1^{er} juillet.

Monsieur Depuydt rajoute que plusieurs devis ont été reçus et que ce dossier suit son cours. Il faut savoir que la vidéosurveillance a ses limites.

Madame Berron informe le Conseil municipal des remerciements de la Croix Rouge pour la subvention qui leur a été attribuée.

Monsieur Roumazeilles souhaite apporter certains éclaircissements concernant la facture SAUR.

En accord entre les sociétés, la facture d'Agur va se baser sur l'index de la dernière facture de la SAUR.

Il y a possibilité de demander une mensualisation.

L'accueil se fait plus à St Brice et non plus à Illats.

Monsieur le Maire indique qu'au prochain Conseil municipal sera inscrit à l'ordre du jour la création d'un poste d'agent de maîtrise et d'un Adjoint technique principal de 1^{ère} classe suite à l'avancement de grade de 2 agents.

Il indique qu'une commission d'appel d'offres pour attribuer le marché de l'accueil avancé et un Conseil Municipal auront probablement lieu vers 15 juillet prochain.

Monsieur le Maire remercie l'assistance et déclare la séance levée à 21 h 45.

Émargements page suivante.

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2019

Mme ALBERTIN-LEGUAY

Mme BERDAH-FEUILLARD
(Absente excusée)

Mme BERRON

Mme DÉJOUA
(Absente excusée)

Mme FORTINON
(pouvoir à Mme BERRON)

Mme GUERSTEIN
(Absente excusée)

Mme LENOIR

Mme LLADO

Mme NICHILLO

Mme PETTENO
(Absente excusée)

M. MATEILLE

M. BOUCHE

M. BLOT

M. DALIER

M. CABALLERO

M. GILLÉ

M. DEPUYDT

M. MOREL

M. LEGRAND

M. ROUMAZEILLES

M. PERNIN
(pouvoir à M. MOREL)

M. TOMAS
(pouvoir à M. MATEILLE)